
Procès-verbal de la réunion
tenue le 30 août 2021, à compter de 18 h
en visioconférence

Présences : 133
(Découvreurs : 56)
(Navigateurs : 77)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 25 mai 2021
5. Dossiers de la présidence
6. Dossiers secrétariat et trésorerie
7. Vie pédagogique et professionnelle
8. Information
9. Comités
10. Autres sujets
11. Parole aux vice-présidences

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents. Initialement prévue en présentiel pour cette première rencontre, Martin Hogue souligne que les plans ont dû être modifiés. Puis, il enchaîne avec la présentation de Michaël Badeau, conseiller syndical nouvellement engagé au SEDR-CSQ. À l'ordre du jour, quelques points seront présentés par celui-ci.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Julie Cantin, assistée de Marie-Claude Choquette, agisse comme présidente d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Serge Bilodeau

-Adoptée à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé y incluant les ajouts suivants :

9. Autres sujets
a) Jour férié 30 septembre
b) Préscolaire et 30 minutes de spécialité. »

Proposeur : Yannick Coutu
Appuyeuse: France Olivier

-Adoptée à l'unanimité-

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 25 mai 2021**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 25 mai 2021 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Sébastien Bourgault
Appuyeuse : France Olivier

-Adoptée à l'unanimité-

5. **Dossiers de la présidence**

a) **Plan d'action 2021-2022**

Martin Hogue explique le projet de plan d'action 2021-2022 en insistant sur certains éléments. (Annexe I)

« QUE le conseil des déléguées et délégués adopte le plan d'action SEDR-CSQ 2021-2022 tel que présenté. »

Proposeur : Pierre-Yves Grenier
Appuyeur : Jean Drouin

-Adoptée à l'unanimité-

b) **Tâches**

Pour information, les tâches des membres du comité exécutif, des conseillers syndicaux et du personnel de secrétariat sont déposées. Les déléguées et délégués sont appelés à les afficher dans les milieux. (Annexes II, III et IV)

c) **Dépôt retour instances**

-CF du 9 et 10 juin 2021

Martin Hogue survole le résumé du CF en insistant sur certains éléments.

- Une vidéo faisant le bilan de l'année par la FSE a été produite et sera visionnée lors de la prochaine réunion du conseil des déléguées et délégués.
- Le thème de la semaine de la FGA sera *La FGA, une famille qu'on choisit!*. On désire mettre de l'avant, entre autres, la complicité entre les élèves, la relation d'équipe, enseignant/élève et celle avec l'école à reconstruire pour plusieurs élèves dont l'historique scolaire est parsemé d'embûches.

- Au niveau de la négociation sectorielle, l'écriture des textes a débuté. Il a également été question de l'offensive professionnelle, point qui se retrouve à l'ordre du jour aujourd'hui.
- Les modifications apportées au Régime pédagogique pour 2021-2022 ont été exposées, entre autres :
 - ✓ première communication écrite autre qu'un bulletin au plus tard le 19 novembre; une deuxième, au plus tard le 22 avril,
 - ✓ deux bulletins à transmettre au plus tard le 28 janvier pour la première étape; le 10 juillet, pour la deuxième étape,
 - ✓ retour des épreuves obligatoires imposées au primaire et au 1er cycle du secondaire. Les examens du ministère auront une valeur de 10 % du résultat final pour le primaire et le premier cycle du secondaire. Les épreuves uniques pour la fin du secondaire auront une valeur de 20 % au lieu du 50 % habituel. Toutes ces épreuves sont censées être allégées et en lien avec les contenus essentiels.
- Au préscolaire, le règlement propose, entre autres :
 - ✓ de retirer le concept de résultat en fonction des compétences et connaissances disciplinaires,
 - ✓ il y aura remplacement des cotes aux deux premières étapes par des commentaires et une modification de la légende des cotes utilisées au bilan.
 - ✓ de porter un jugement sur l'état du développement de l'élève aux deux premières étapes,
 - ✓ de dresser un bilan de fin de cycle avec les commentaires suivants, sans cotes A, B, C ou D.
- Un bilan du colloque FSE a été déposé et il est envisagé d'en tenir un autre au printemps 2023.
- Les règles budgétaires provenant du MEES ont été fournies et sont détaillées dans le document. (Annexe V et VI)

-CGN des 25 et 30 juin 2021 (proposition de règlement intersectoriel)

Martin Hogue présente le document faisant état de l'entente intersectorielle qui sera soumise aux membres lors des assemblées générales cette semaine. Pour les enseignants, on retrouve trois augmentations de 2 % pour les trois années visées par la convention ainsi que deux forfaitaires de 603 \$ pour les enseignants à temps plein à l'échelon 17. (Annexe VI)

« QUE le conseil des déléguées et délégués recommande au Syndicat de l'enseignement des Deux Rives d'accepter l'entente de principe intervenue le 30 juin 2021 sur les matières négociées à la table centrale. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeuse : Émilie Sirois-Bruneau

-Adoptée à l'unanimité-

-Congrès 2021

Un Congrès est très énergisant et dynamisant lorsqu'il est vécu en groupe. Ce dernier a eu lieu en visioconférence et malgré les appréhensions, tout s'est bien déroulé. Quatre grands thèmes guideront les actions de la Centrale pour le prochain triennat :

- ✓ *Le droit des femmes à une réelle égalité,*
- ✓ *L'importance de placer les acteurs du secteur public au centre de la relance socioéconomique postpandémie,*
- ✓ *L'adaptation des lois du travail et de protection sociale pour tenir compte des nouvelles réalités du marché du travail,*
- ✓ *Le militantisme dans un monde du travail transformé.*

d) **Assemblées générales des 31 août et 1^{er} septembre 2021**

Bien que nous ayons mentionné que les inscriptions se fassent au plus tard le 30 août à 16 h, celles-ci se poursuivront demain et le 1^{er} septembre également. Les déléguées et délégués sont conviés à faire un rappel auprès des membres. (Annexe VII)

e) **Bulletin syndical, édition du 26 août et formulaire de mise en candidature**

Le bulletin syndical est présenté avec le formulaire de mise en candidature pour les différents comités (statutaires, du plan d'action et conventionnés). Il est déposé sur le site Web du SEDR-CSQ et des copies ont été envoyées dans les milieux. (Annexes XVII et IX)

6. **Dossiers secrétariat et trésorerie**

a) **Représentation des déléguées et délégués et formulaire de nomination**

Sylvie Perreault demande aux délégués de retourner le formulaire de nomination afin de rendre conformes nos réunions du conseil des déléguées et délégués et que tous aient accès à l'Extranet. Elle dépose également le document *Représentation des déléguées et délégués*. (Annexes X et XI)

b) **Allocation CD**

Afin de susciter la participation des déléguées et délégués aux réunions de cette instance, Sylvie Perreault explique la procédure établie concernant la compensation en termes de libérations syndicales, et ce, en fonction des présences auxdites réunions. Il s'agit d'allouer une demi-journée pour deux présences aux réunions du conseil des déléguées et délégués. Elle précise les règles pour chacun des centres de services scolaires.

c) **Formulaire de dépenses**

Sylvie Perreault explique, au bénéfice des nouvelles personnes déléguées, la façon de calculer le kilométrage excédentaire (0,54 \$/km ou 0,64 \$/km si covoiturage) qui est payé aux déléguées et délégués lors des réunions ainsi que les frais de gardiennage. Elle précise également les modalités qui permettent le remboursement des frais de garde d'enfants (7 \$/heure). Elle insiste sur l'importance d'indiquer la date et de signer la demande de remboursement. (Annexe XII)

Il y a deux types de formulaires des dépenses. Tout d'abord, lors de présence aux réunions du conseil des déléguées et délégués et aux formations, une feuille est remise pour y ajouter principalement le kilométrage excédentaire. Il y a également le formulaire en ligne pour les comités et autres qui se retrouve sur le site Web du SEDR-CSQ. Sylvie Perreault transmet la marche à suivre pour y accéder. À compter du 1^{er} septembre, des nouveaux taux seront en vigueur et les deux formulaires seront déposés sur le site du SEDR-CSQ.

d) **Allergies alimentaires**

Pour les réunions qui se tiendront en présentiel, Sylvie Perreault souligne l'importance de connaître les allergies alimentaires des membres afin d'en aviser les traiteurs. Ceux-ci sont appelés à lui transmettre l'information par le biais d'un courriel.

e) **Règles de remboursement des déplacements et frais de séjour (MAJ 1^{er} septembre 2021)**

Comme prévu aux Règles de remboursement adoptées en avril 2019, à l'article 8.07, le 1^{er} septembre de chaque année, les montants sont actualisés selon les taux en vigueur à la CSQ à ce moment. Les modifications touchent le taux pour les repas du dîner et du souper. (Annexe XIII)

f) **Agendas**

Les agendas sont arrivés et envoyés dans les milieux selon les demandes formulées par les délégués. Le SEDR-CSQ a produit un seul modèle qui suit l'horaire du primaire avec trois périodes le matin et deux l'après-midi. Une faible quantité est disponible, les enseignants intéressés peuvent communiquer rapidement avec Stéphanie Lebrasseur

7. **Vie pédagogique et professionnelle**

a) **Formation, perfectionnement et Appli Prof FSE**

Les enseignants ont désormais le droit de prendre des formations qui conviennent le mieux à leurs besoins. Cela impose une obligation de formation continue de 30 heures à tous les deux ans, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2021. La FSE a créé un nouvel outil permettant de noter les formations que les enseignants suivent : l'AppliProf. Cet outil évoluera dans le temps.

Les représentants syndicaux ont appris dans les derniers jours que des directions assignaient des enseignants à des formations non désirées. Cela découle d'une lettre envoyée aux centres de services scolaires qui mentionnaient que *les directions pouvaient assigner des enseignants à une formation déterminée par celles-ci*. À la suite d'interventions effectuées par la FSE, le paragraphe a été finalement biffé de la lettre.

Michaël Badeau nous précise que cette intervention a pour objectif de lever un drapeau jaune et fait appel à la vigilance afin que les membres ne tombent pas dans certains pièges.

Sur ce, Martin Hogue mentionne qu'il est important de communiquer au bureau s'il y a constat de pratiques non conformes dans les milieux. (Annexe XIV)

b) Modifications aux normes et modalités (révision de notes)

Michaël Badeau informe qu'un nouvel élément apparaît dans la LIP: seul l'enseignant est autorisé à modifier une note. La direction peut demander à un enseignant d'effectuer une révision de la note, mais elle ne doit pas obligatoirement mener à une modification du résultat. Dans l'impossibilité pour l'enseignant d'effectuer la révision, la direction peut demander à un autre enseignant de le faire. Pour le moment, le nouveau régime pédagogique n'est pas encore officiellement en vigueur. Un outil sera envoyé aux déléguées et délégués avant que les enseignantes et enseignants adoptent les normes et modalités dans les milieux. Prudence afin de ne pas se lier les mains avec des éléments qui vont au-delà de ce que la LIP prévoit.

8. Information

a) Calendrier des réunions du conseil des déléguées et délégués du SEDR-CSQ et des secteurs

Dépôt du calendrier provisoire des réunions du conseil des déléguées et délégués pour l'année 2021-2022. (Annexe XV)

b) Sessions de préparation à la retraite

Dépôt du document Sessions de préparation à la retraite offerte par l'AREQ-CSQ pour l'automne 2021. (Annexe XVI)

c) Formation droits parentaux

Dépôt de l'invitation pour la formation des droits parentaux 2021-2022. (Annexe XVII)

9. Comités

-Jeunes

-Dépôt du compte rendu du réseau des jeunes des 5 et 6 mai 2021

Les divers sujets abordés à ce réseau où trois membres du comité des jeunes y ont participé étaient:

- ✓ retour sur l'année de pandémie,
- ✓ conjoncture sociopolitique,
- ✓ diversité sexuelle et identité de genre,
- ✓ racisme systémique,
- ✓ négociation dans le secteur public,
- ✓ présentations des candidates et candidats au conseil exécutif de la CSQ (Annexe XVIII)

-Post-it pour suppléants

Les délégués recevront par courrier interne des paquets de 25 post-it qu'ils pourront remettre aux enseignants; ceux-ci à être utilisés, en cas d'absence, sur les feuilles de planification. Le but visé étant de faire connaître le syndicat et établir un premier contact avec les nouveaux membres. Sur ce post-it, apparaissent les coordonnées du SEDR-CSQ.

10. Autre sujet

a) **Jour férié 30 septembre**

Le premier ministre Justin Trudeau a ajouté une journée fériée le 30 septembre appelée *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation*. Martin Hogue mentionne que ce qui est porté à notre connaissance est que ce congé est uniquement pour les employés de la fonction publique fédérale.

b) **Précolaire et 30 minutes de spécialité**

Une déléguée demande cette pratique s'applique dès cette année comme les surveillances. Plus de détails sur les nouvelles modalités en place seront donnés lors des prochaines réunions du conseil des déléguées et délégués des secteurs.

11. Parole aux vice-présidences

Secteur des Navigateurs

Aucun point n'est apporté.

Secteur des Découvreurs

Frédéric Renaud remémore qu'il y aura une réunion du conseil des déléguées et délégués du secteur des Découvreurs le mardi 7 septembre en visioconférence. Un court sondage sera acheminé prochainement aux membres par les déléguées et délégués concernant le calendrier 2022-2023 car une erreur s'est glissée. Celui-ci comportait 201 jours de travail.

Pour terminer, Martin Hogue tient à souligner l'excellente présentation de Michaël Badeau étant donné que c'est sa première présentation aux déléguées et délégués depuis son arrivée. Il précise que nous veillons au grain afin de s'assurer que les nouvelles mesures soient bien mises en place sans causer de difficultés. La vigilance est de mise au regard de la surveillance qui serait attribuée, par exemple, à des éducatrices spécialisées qui, par la suite, prendraient des pauses pendant les heures de cours. Il demande également aux déléguées ou délégués de participer à l'assemblée générale de mardi ou de mercredi et de faire un bref rappel auprès des membres.

Levée de l'assemblée à 20 h.

MARTIN HOGUE,
Président

SYLVIE PERREAULT,
Secrétaire-trésorière